

## **Aide aux victimes en danger ! Victimes de la délinquance oubliées ? Appel à tous les candidats aux élections législatives ! MOBILISATION NATIONALE !**

**300 000 victimes** c'est le nombre de victimes aidées en 2011 par les associations d'aide aux victimes INAVEM, c'est aussi le **nombre de victimes en souffrance, qui, du fait de restrictions financières importantes, ne seront plus correctement aidées demain, ne seront plus écoutées, ni informées sur leurs droits, ni soutenues psychologiquement et socialement par des professionnels associatifs !**

**Les victimes ne crient pas vengeance  
Elles demandent la Vérité, la Reconnaissance et la Non Récidive !**

- C'est **en favorisant l'aide et la réparation globale des victimes** : réparations indemnitaires, personnelle, psychologique et sociale...
- C'est **en reconnaissant leur état de victime**, qui doit être temporaire, et non pas un statut...
- C'est **en assurant la réelle effectivité des droits déjà existants pour les victimes**...
- C'est **en améliorant leur place dans le procès pénal**...
- C'est **en développant la justice restaurative qui responsabilise les auteurs d'infractions**, dans la reconnaissance de leurs actes, dans la réinsertion sociale et dans un vrai suivi des aménagements de peine...

**que les victimes retrouveront une certaine sérénité !**

**Les parlementaires, comme élus de la République et dirigeants des collectivités locales, doivent prendre suffisamment en considération les victimes de la délinquance pour financer à leur juste mesure les associations INAVEM qui apportent gratuitement aux victimes et à leurs familles une aide globale, juridique, psychologique et sociale, dans l'immédiateté et la durée.**

**Comment faire ?** L'INAVEM demande le vote d'une loi qui disposerait que les auteurs d'infractions condamnés définitivement, **contribuent financièrement à un fonds dédié à l'aide aux victimes, qui subventionnerait les actions d'accompagnement et de soutien dont bénéficient quotidiennement les victimes** par les associations d'aide aux victimes. C'est notre projet de « **Contribution Victime** » porté déjà par de nombreux parlementaires de tous bords.

**Pour soutenir ces actions pour les victimes et les associations,  
l'INAVEM présente sur son site [www.inavem.org](http://www.inavem.org) une pétition à signer sur papier ou en ligne et un plaidoyer avec 7 propositions !**

*L'INAVEM est une fédération d'associations de professionnels de la prise en charge globale des victimes (1 300 intervenants, dont 850 salariés) et un lieu de réflexion pluridisciplinaire sur le droit et l'aide aux victimes. C'est une présence sur tout le territoire français : réseau de 140 structures et 760 lieux d'accueil conventionnés par la Justice et financés par l'Etat et les collectivités territoriales, en lien avec les services de police-gendarmerie, justice, santé et services sociaux.*

*Ecoute, information sur les droits, accompagnement psychologique et social, dans l'immédiateté et dans la durée, de manière gratuite et confidentielle, bénéficient à toutes les victimes de la délinquance (atteintes à la personne et aux biens, accidents de la circulation, catastrophes et accidents collectifs...). Les actions sont conduites dans un esprit de médiation, de résolution équilibrée du conflit et de justice restaurative des personnes : juste équilibre entre les droits de la victime et de l'auteur par l'échange entre les parties.*